

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 5 juillet 1898.)

La légation des Etats-Unis a informé le Conseil fédéral que le blocus établi sur les côtes sud de l'île de Cuba est étendu du Cap France au Cap Cruz inclusivement, ainsi qu'aux ports de St-Jean de Portorico.

(Du 8 juillet 1895.)

En application de l'article 6 de la loi fédérale du 27 juin 1890, la compagnie du Jura neuchâtelois est autorisée à faire circuler des trains de marchandises petite vitesse et des wagons vides le dimanche 10 juillet, à la condition que les dimanches libres supprimés de ce fait pour le personnel seront compensés à bref délai.

N o m i n a t i o n s .

(Du 8 juillet 1898.)

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

Sous-chef de bureau à St-Gall : M. Charles-Paul Winiger, de Jona (St-Gall), commis de poste à St-Gall.

Commis de poste à Bâle : » Rodolphe Ballinari, de Bellinzone, ancien commis de poste à Claro.

» » » » » Emile Gisin, d'Arisdorf, aspirant postal à Bâle.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1898
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.07.1898
Date	
Data	
Seite	586-586
Page	
Pagina	
Ref. No	10 073 344

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.